

## DESCRIPTION DES CATÉGORIES

### 31<sup>E</sup> ÉDITION DU GALA DISTINCTION DESJARDINS

#### INVESTISSEMENT

L'entreprise se distingue par la réalisation d'un investissement dans un projet d'expansion, de modernisation ou de lancement de produit ou service. Ce projet doit être en cours de réalisation ou réalisé depuis moins de 24 mois. Grâce à cet investissement, l'entreprise améliore sa productivité et sa rentabilité en plus de développer une vision d'avenir.

#### DÉMARRAGE ET RELÈVE

L'entreprise, de minimum 6 mois et maximum 36 mois depuis l'acquisition ou le démarrage, se démarque par l'efficacité de ses opérations et sa saine gestion. L'entreprise démontre qu'elle progresse dans sa rentabilité et ses réalisations. Le ou les dirigeants assurent la pérennité de l'entreprise.

#### EMPLOYEUR DE CHOIX

Une entreprise qui s'est démarquée par une ou des bonnes pratiques de gestion des ressources humaines qu'elle a mises en place. Entre autres, il peut s'agir de pratiques en matière de conciliation travail vie personnelle, d'amélioration de l'environnement de travail, de formation, de développement et d'amélioration des compétences de ses employés, de méthodes innovantes relativement à la rétention ou à l'attraction de la main-d'œuvre.

#### EXPÉRIENCE CLIENT

Cette catégorie souligne l'excellence d'une entreprise qui offre à sa clientèle une expérience optimale d'achat durant la totalité du service. L'entreprise appuie ses actions sur des valeurs essentielles du service-client comme; l'écoute, la considération, l'équité et la transparence. De plus, l'entreprise a réussi à s'adapter aux différentes contraintes et défis qui peuvent survenir. Les entreprises issues de la restauration, du commerce de détail et du service sont admissibles dans cette catégorie.

## ENTREPRISE MANUFACTURIÈRE

Le prix est discerné à l'entreprise qui se distingue par l'excellence de ses produits, ses investissements, son innovation ou le développement de nouveaux marchés, ainsi que par la qualité de gestion de ses procédés.

## PRATIQUE INNOVANTE

Ce prix s'adresse à des entreprises ayant fait preuve d'innovation et de créativité de diverses façons : mise en marché d'un nouveau produit, développement d'un partenariat d'affaires, instauration d'un nouveau procédé, utilisation d'une nouvelle technologie, mise en pratique de nouvelles tendances.

## FLEXIPRENEUR.E

Ce prix est remis à un.e flexipreneur.e qui se démarque par la saine gestion de son projet d'entreprise. Est considérée comme flexipreneur.e, une personne dont les activités entrepreneuriales ne représentent pas une occupation à temps plein, c'est-à-dire que la personne combine ses activités entrepreneuriales avec une autre occupation (emploi, soins à la famille, retraite, etc.)

## VERT L'AVENIR

Prix attribué à une entreprise qui se distingue par ses actions visant à réduire son impact sur l'environnement dans les différentes facettes de ses activités, que ce soit par la diminution de sa consommation d'énergie, par l'utilisation d'emballages recyclables ou en recyclant des produits, par la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, en contribuant à un système d'économie circulaire, etc.